



Genève, le 27 octobre 2020

Manifeste de la CGAS pour l'emploi

Pour surmonter la crise sanitaire, sociale, économique et climatique, deux stratégies s'opposent. L'approche néo-libérale, qui consiste à « relancer la machine » à coups de dérégulation du marché du travail et de réduction du rôle de l'Etat, ou l'approche progressiste, que défend la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), consistant à améliorer les mécanismes de redistribution des richesses en renforçant les droits et les protections des travailleurs/euses ainsi que les contrôles du marché du travail.

Avec l'acceptation du salaire minimum légal, le maintien de la libre-circulation et des mesures d'accompagnement, et l'acceptation de l'initiative fiscale « Zéro pertes » le 27 septembre dernier, la population genevoise a clairement préféré la voie progressiste à la voie néolibérale.

Mais tout n'est pas résolu, loin s'en faut. Face aux chiffres du chômage et aux craintes légitimes des salarié·es sur l'emploi, et alors que la deuxième vague d'infections au coronavirus rend les perspectives économiques et sociales pour le moins incertaines, la CGAS préconise la mise en œuvre d'un véritable plan pour la protection et la création d'emplois. Le présent Manifeste en dresse les axes principaux.

1. Stimuler la relance par des hausses de salaires

La victoire syndicale du 27 septembre 2020 et l'introduction au 1er novembre 2020 d'un salaire minimum légal de plus de 23 francs à Genève ne constitue en aucune façon une mauvaise nouvelle pour l'emploi. Hors économie domestique et agriculture qui n'entrent pas dans les statistiques cantonales, l'application du salaire minimum légal ne coûtera que 0,3% de la masse salariale versée sur le territoire cantonal. Pour les secteurs de l'hôtellerie-restauration et du nettoyage, qui concentrent près de la moitié des salarié·es concerné·es, cela ne représente que 2,5% et 1,1% de la masse salariale. En revalorisant les plus bas salaires (et notamment les salaires de celles et ceux qui ont été mis au chômage technique ou qui vont l'être en raison de la deuxième vague de la pandémie), le salaire minimum légal va au contraire soutenir le pouvoir d'achat avec un effet positif sur l'économie.

Une reprise économique adossée au marché local doit aussi passer par une revalorisation des salaires situés au-dessus de 23 francs de l'heure. Les syndicats de la CGAS appellent

ainsi à l'ouverture de négociation dans l'ensemble des branches et entreprises couvertes par une convention collective de travail afin de revoir les grilles salariales à la hausse, à l'aune de l'introduction du salaire minimum légal.

Enfin, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève doivent retirer leurs projets portant atteinte aux salaires et au pouvoir d'achat de la fonction publique, que ce soit la baisse linéaire des salaires, le blocage des annuités ou encore le changement de répartition dans la cotisation LPP. Ces projets déflationnistes vont complètement à contre-courant d'une politique de relance. Ils donnent non seulement un signal délétère à tout le secteur privé, mais amputent le pouvoir d'achat de dizaines de milliers de travailleurs/euses dans un secteur représentant plus de 22% du PIB cantonal.

2. Partager l'emploi en réduisant la durée du travail

La revalorisation des salaires permet également de mieux répartir les emplois. Car avec des salaires plus élevés, plus besoin de cumuler plusieurs emplois pour s'en sortir à la

fin du mois. A même volume de travail, certains emplois pourront donc être redistribués à plus de travailleurs/euses.

Dans la même logique, la CGAS préconise la réduction généralisée du temps de travail à 32 heures par semaine. Alors que le patronat, avec le prétexte de la crise sanitaire, appelle à l'allongement de la durée du travail et l'extension des horaires au soir, à la nuit et aux dimanches, il s'agit de prendre le contrepied de ces propositions à rebours de l'Histoire. Car avec l'une des durées maximales du travail les plus longues de l'OCDE, ce n'est pas un hasard si la Suisse est aussi l'un des pays les plus malades du travail : stress, burn-out, troubles musculo-squelettiques, accidents, les salarié·es subissent des exigences de productivité toujours plus fortes sans réduction de la durée de l'effort. Au prix de leur santé et de milliards de coûts pour les entreprises et la collectivité publique.

Réduire la durée du travail sans réduire les salaires, c'est aussi mieux partager l'emploi. Car toutes les tâches ne peuvent pas être automatisées. Dans de nombreux secteurs, tels que les services à la personne, l'hôtellerie, la restauration, la construction, les nettoyyages, la santé, le social, l'enseignement, etc., une réduction significative du temps de travail impliquerait l'engagement de personnel supplémentaire. En ne prenant en compte que les secteurs mentionnés ci-dessus, ce sont des milliers de postes de travail qui pourraient être créés.

Enfin, en contribuant à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la réduction du temps de travail participera également à un meilleur partage des tâches non rémunérées entre hommes et femmes, et donc à plus d'égalité.

3. Créer des emplois sanitaires, sociaux et écologiques

Surmonter cette crise, ce n'est pas recommencer comme avant. La CGAS appelle à un véritable plan de reconversion économique, orienté vers les besoins sociaux, sanitaires et environnementaux de la population.

Une reconversion source de nouveaux emplois, à commencer dans le secteur sanitaire et social, parce que les besoins sont patents (vieillissement de la population,

manque de place en crèche, en institutions, etc.) et parce que la crise sanitaire a cruellement mis en évidence les carences des services publics dans ces domaines. Des domaines qui peuvent constituer, moyennant une véritable politique de reconversions professionnelles, des débouchés possibles pour certains salarié·es des secteurs durement et probablement durablement touchés par la crise, comme le secteur hôtelier.

La CGAS revendique également la création d'emploi pour la transition écologique. Parce que les effets de la crise seront durables, comme par exemple pour les activités aéroportuaires, et que l'urgence climatique impose cette transition. Il s'agit d'investir dans la création d'emploi pour la rénovation thermique de bâtiments publics et privés, le développement des transports publics, des énergies renouvelables, de la souveraineté alimentaire, le recyclage des déchets des entreprises et des ménages, le conseil et l'expertise dans l'organisation de la production non polluante, l'économie circulaire, l'économie à circuit court, l'inspection et le contrôle du respect des normes légales en matière de pollution, etc. L'enjeu est autant de créer ces milliers d'emplois – qui concernent tous les niveaux de qualification, des métiers de l'ingénierie et de la planification à la maintenance, en passant par la construction ou encore la surveillance – que d'anticiper et de permettre aux travailleurs et travailleuses d'accéder à ces emplois via des reconversions.

Parce que ce n'est pas aux salarié·es des branches en déclin de payer les effets de la crise et le tournant vers les emplois écologiques, il est nécessaire d'anticiper plutôt que d'attendre les licenciements perlés, les faillites et les licenciements économiques. Le plan de reconversion économique doit être accompagné d'un plan de reconversions professionnelles. C'est pourquoi il incombe au canton, avec la participation des partenaires sociaux, des employeurs/euses des branches, des offices compétents dont l'OCE, et de la promotion économique dans le cadre des mesures de soutien aux branches, d'impulser ces plans de reconversion économique. Ceux-ci doivent permettre aux salarié·es de transiter vers les nouveaux emplois, avec des plans de reconversion professionnelle complète,

formation qualifiante reconnue, maintien du salaire, sécurité de l'emploi et prise en charge des enfants pour garantir de bonnes conditions de formation.

Enfin, pour la CGAS il faut considérer la création et le développement d'industries locales capables de produire le matériel et les produits nécessaires aux besoins d'urgence, notamment sanitaires (matériel médical, substances actives de médicaments et médicaments, etc.), utiles à la population en cas de crises aiguës, parce que la crise sanitaire a montré que la délocalisation voulue par le néo-libéralisme met en danger la population.

4. Resserer les mailles du filet de protection sociale

Cette crise a également mis en lumière des trous béants dans le filet de protection sociale, obligeant le Conseil fédéral à prendre des mesures urgentes, mais encore insuffisantes, pour tenter de rafistoler les brèches. Ces brèches résultent d'une part de décennies de restrictions des droits au prétexte de « consolidation » voire d' « assainissement » des assurances sociales, et d'autre part du développement massif, en parallèle, de formes de travail dites « atypiques » imposées par le patronat.

La loi fédérale sur le chômage doit fondamentalement être revue, de manière à assurer correctement l'indemnisation des salarié·es sur appel, temporaires, intermittent·es, faux indépendant·es, et autres travailleurs/euses précarisé·es, quel que soit leur statut de séjour. Son accès doit être facilité pour toutes et tous et la durée d'indemnisation rallongée. De plus, alors que le marché du travail évolue et que la crise que nous traversons nécessite une importante reconversion économique, la loi fédérale sur le chômage doit aussi pouvoir faciliter et promouvoir de véritables reconversions professionnelles.

Alors que certaines entreprises ne se sont pas relevées de la première vague de Covid-19 et que la deuxième vague est en cours, les RHT doivent être prolongées et leur extension aux formes de travail atypiques doit être pérennisée. De plus, le montant d'indemnisation doit être porté à 100% pour

les travailleurs/euses dont le revenu se situe en dessous de 5'000 francs.

La crise risque d'être lourde de conséquences pour les travailleuses et travailleurs âgé·es. Les perspectives de retrouver un emploi seront d'autant plus difficiles pour ces derniers/ères. La nouvelle rente-pont fédérale est un pas en avant mais elle est largement insuffisante. Son âge d'entrée est trop élevé (60 +) alors que les études ont montré qu'en temps normal seul 13,9% des chômeurs/euses de 55 + parviennent à retrouver un emploi durable.

Le projet de loi 12567, co-élaboré avec la CGAS, introduisant une rente-pont dès 57 ans pour toutes les personnes en fin de droit ou qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage prend tout son sens, en incluant dans le cercle des potentiel·les bénéficiaires des indépendant·es eux/elles aussi fortement touché·es par la crise.

La création de cette rente-pont permettra d'éviter la précarité aux travailleurs/euses âgé·es tout en réduisant le nombre de personnes en recherche d'emploi. Cela pourra ainsi contribuer à soulager la pression sur les salaires. Ce projet de loi doit être adopté de toute urgence.

Enfin, les licenciements collectifs qui se sont multipliés ces derniers mois ont mis en lumière une autre carence dans la protection des salarié·es : l'absence d'obligation de conclusion d'un plan social pour la majorité des entreprises. La CGAS revendique l'abaissement des seuils légaux rendant un plan social obligatoire, ainsi que de sérieuses mesures de lutte contre les tentatives de contournement des obligations en la matière (licenciements perlés). Cela doit se traduire par une modification du Code des obligations, et par l'introduction de dispositions contraignantes dans les conventions collectives de travail en matière de licenciements économiques.

Un plan ambitieux, des financements possibles

Hausses de salaires, baisse du temps de travail, investissements massifs, assurances sociales renforcées, plans sociaux obligatoires, le plan pour l'emploi de la CGAS nécessite des fonds. Quand bien même la pandémie de coronavirus occasionne une forte contraction du PIB, la riche Suisse et la riche Genève en ont les moyens.

D'abord au sein des entreprises elles-mêmes. Car si la totalité de la richesse produite était entièrement redistribuée aux salarié·es, cela se saurait. Il y a donc de la marge. Crise ou pas, de nombreuses entreprises ont les moyens d'augmenter les salaires et/ou de réduire la durée du travail tout en engageant du personnel supplémentaire, avec pour seuls effets de réduire les dividendes aux actionnaires et de ramener certains salaires stratosphériques de hauts dirigeants à des niveaux plus raisonnables.

Certaines ont d'ailleurs profité de la crise, et il est juste qu'elles soient mises à contribution. De la même manière, le nécessaire renforcement du filet social afin d'étendre les protections aux formes atypiques du travail doit également être financé. Par analogie avec le principe du « pollueur-payeur », les entreprises réalisant leurs profits sur ces formes atypiques du travail, au premier rang desquelles les entreprises de travail intérimaire, doivent passer à la caisse, par exemple en doublant leur contribution au financement de l'assurance chômage et de la prévoyance vieillesse.

Quant aux aides publiques aux entreprises en réelle difficulté, notamment via le fonds prévu par la loi fédérale sur la pandémie de Covid-19, elles doivent être activées largement, mais pas sans conditions sociales et environnementales répondant au plan esquissé dans le présent Manifeste.

Enfin, dans la mesure où ce plan nécessite des investissements publics massifs dans la création d'emplois, soit au sein des services publics et du secteur privé, soit de manière indirecte dans la transition écologique, les moyens de l'Etat doivent être renforcés via une fiscalité socialement plus juste et plus progressive. L'adoption par le peuple de

l'initiative « Zéro pertes » a ouvert la voie en ce sens.

Si tant est qu'elle ait pu entrer en vigueur à un moment favorable, la réforme de la fiscalité des entreprises ne pouvait arriver à un pire moment qu'en 2020. En fixant un taux unique à 13,99% de l'imposition sur les bénéfices des entreprises, entraînant une baisse massive de la fiscalité pour bon nombre d'entre elles, cette réforme va à contre-courant des mesures qui seraient indiquées pour faire face à la crise.

L'institut économique de l'Ecole polytechnique zurichoise (KOF) préconise que les gagnant·es de la crise du COVID soient mis·es à contribution dans un effort de solidarité pour soutenir les politiques publiques contre la crise.

L'imposition sur les bénéfices a précisément l'avantage de cibler les gagnant·es de la crise (les perdant·es ne réalisant pas de bénéfices, ils ne sont par définition pas soumis à l'impôt sur les bénéfices). La CGAS préconise un moratoire sur la réforme fiscale des entreprises afin de réaliser cet effort de solidarité.

Parallèlement, la CGAS s'oppose à l'abaissement de l'impôt sur la fortune prévue par le Conseil d'Etat en « compensation » de la revalorisation obligatoire de l'impôt foncier. Il ne s'agit pas d'équilibrer une hausse fiscale (220 millions de recette) par des déductions ailleurs (130 millions), mais bien de mettre à contribution les plus riches pour permettre le déploiement de politiques publiques fortes afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

La CGAS est ouverte à réfléchir à d'autres pistes de revenus pour les finances publiques, touchant l'impôt sur les dividendes (pour qu'ils soient taxés à 100%), les grandes fortunes ou encore les hauts revenus (projet de taxe Covid pour un impôt de solidarité, levée du bouclier fiscal, rétablissement de l'impôt sur les successions, etc.).

Pour la CGAS, ce n'est que par la mise en œuvre rapide de ce plan que la crise pourra être dépassée en limitant au maximum la casse sociale. Elle appelle donc les salarié·es à se mobiliser pour soutenir ces revendications au sein des entreprises, dans la rue et si nécessaire dans les urnes.